

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal

VILLE DE WAVRE

Séance du 21 décembre 2021



Présents : Mme F. PIGELET, Bourgmestre - Présidente ;
Mme A. MASSON, MM. P. BRASSEUR, L. GILLARD, M. NASSIRI, G.
AGOSTI, Mme K. MICHELIS, Echevins ;
Mme C. HERMAL, M. J-P. HANNON, Mme E. MONFILS-OPALFVENS,
MM. B. THOREAU, V. HOANG, R. WILLEMS, Ch. LEJEUNE, ~~B. CORNIL~~, B.
VOSSE, C. MORTIER, Mmes A. BOUDOUH, J. RIZKALLAH-SZMAJ, ~~M.~~
~~MERTENS~~, MM. B. PETTER, F. VAESSEN, L. DUTHOIS, Mme V. MICHEL-
MAYAUX, MM. L. D'HONDT, J. GOOSSENS, Mmes M-P. JADIN, E.
GOBBO, M. MASSART, F. DARMSTAEDTER, M. P. PINCHART,
Conseillers communaux
Mme C. GODECHOUL, Directrice générale

**Objet : Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Création
d'un passage piéton - Courte rue du Moulin**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles
1133-1 et 1133-2 ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région
wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la
circulation des transports en commun ;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la
circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du
19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les
règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des
transports en commun et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre
2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les
conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires
de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu l'avis de la tutelle des routes du Brabant Wallon ;

Vu la décision du Collège communal en séance du 2 décembre 2021;

Considérant que les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des
avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté
et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

Considérant que la Courte rue du Moulin est une rue très fréquentée par les piétons
reliant une zone commerciale et la Boulevard de l'Europe ;

Considérant qu'il n'y a actuellement aucun passage piéton dans la Courte rue du Moulin ;

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser le cheminement des piétons ;

Considérant l'avis technique préalable rendu par l'agent compétent de la région wallonne,

Considérant qu'en vertu de l'article 135, al. 2 de la Nouvelle Loi communale, la commune est garante de la sécurité sur l'ensemble des voiries publiques,

DECIDE :

A l'unanimité,

Article 1 : Un passage piéton est tracé dans la Courte rue du Moulin, à l'endroit mieux déterminé sur le croquis.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975.

Article 2 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation de la tutelle régionale.

Article 3 : Le présent règlement sera publié conformément à l'article L-1133-2 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation le jour qui suit le jour de sa publication par la voie de l'affichage. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

Article 4 : Une copie de la présente délibération sera transmise au Greffe des tribunaux de première instance et de police de Nivelles, section Wavre, ainsi qu'au Collège Provincial du Brabant Wallon.

Délibéré en séance publique, à Wavre, le 21 décembre 2021.

Par le Conseil Communal :

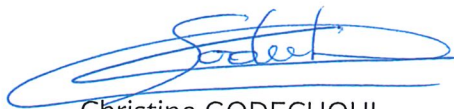
La Directrice générale
sé. Christine GODECHOUL

La Bourgmestre - Présidente
sé. Françoise PIGEOLET

Pour expédition conforme :
Wavre, le 13 janvier 2022

La Directrice générale,

La Bourgmestre



Christine GODECHOUL



Françoise PIGEOLET